



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Étiquetage de l'origine du miel

Question écrite n° 38218

Texte de la question

Mme Typhanie Degois alerte M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur l'application des mentions obligatoires sur l'étiquetage du miel vendu en France. Depuis plusieurs années en effet, il est observé l'arrivée sur le territoire français de miels importés de l'étranger, et souvent mélangés à d'autres substances, notamment du sucre. Pour répondre à ces pratiques et protéger les productions françaises, la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, adoptée en 2019, prévoit que l'étiquetage des produits doit indiquer de façon claire la ou les origines du miel. Cette obligation a été complétée en 2020 et il est désormais obligatoire d'afficher, pour le miel composé d'un mélange de miels en provenance de plus d'un État membre de l'Union européenne ou d'un pays tiers, tous les pays d'origine de la récolte selon un ordre pondéral décroissant sur l'étiquette. Pour autant, comme l'a constaté la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, plus d'un tiers des miels commercialisés sont non conformes à l'étiquetage, occasionnant des difficultés pour la filière française, pourtant réputée pour son authenticité, ainsi que pour le respect de l'environnement et des consommateurs. Dès lors, elle souhaiterait savoir comment le Gouvernement entend faire appliquer les règles issues de la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, dans le but d'assurer la protection des consommateurs et du savoir-faire national.

Données clés

Auteur : [Mme Typhanie Degois](#)

Circonscription : Savoie (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38218

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 avril 2021](#), page 3370

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)